



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 4 mai 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Audrey Bureau, attachée politique et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Steven Boivin, conseiller, district électoral d'Aylmer, Linda Brouillette, directrice, Service des ressources humaines, Laurence Gillot, conseillère stratégique du cabinet du conseiller désigné, Nicolas Grignon-Lemieux, responsable-optimisation et planification des opérations, Service des travaux publics, Edmond Leclerc, conseiller, district électoral de Buckingham, Steve Moran, conseiller, district électoral de Hull-Wright, Mario St-Pierre, directeur, Service des finances et Marc-André Venne, chef de division, Service des travaux publics.

CE-2022-329

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE VICTORIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Victoria, dossier RS-21-299, comme illustré au plan numéro CRO-21-566 (1 de 2 et 2 de 2) du 23 mars 2022, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Victoria	Sud	Entre les rues Laurier et Laval	En tout temps
Victoria	Nord	À partir de la rue Dollard-Des Ormeaux, sur une distance de 10 m vers l'ouest	En tout temps
Victoria	Nord	À partir de la rue Dollard-Des Ormeaux, sur une distance de 12 m vers l'est	En tout temps

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Victoria	Nord	À partir d'un point situé à 10 m à l'ouest de la rue Dollard-Des Ormeaux, sur une distance de 22 m vers l'ouest	10 minutes

Implanter une zone de stationnement horodateur :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Victoria	Nord	À partir d'un point situé à 35 m à l'ouest de la rue Champlain, sur une distance de 23 m vers l'ouest	Entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi
Victoria	Nord	À partir d'un point situé à 12 m à l'est de la rue Dollard-Des Ormeaux, sur une distance de 30 m vers l'est	Entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi
Victoria	Nord	À partir de la rue Kent, sur une distance de 35 m vers l'est	Entre 7 h et 17 h du lundi au vendredi
Victoria	Nord	À partir de la rue Kent, sur une distance de 29 m vers l'ouest	Entre 7 h et 17 h du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La mise en place de la signalisation et du marquage sera réalisée par l'entrepreneur au printemps 2022.

Adoptée

CE-2022-330

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE ARTHUR-GUERTIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Arthur-Guertin, dossier RS-22-046, comme illustré au plan numéro CRO-22-092 du 8 mars 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Arthur-Guertin	Ouest	À partir d'un point situé à 75 m à l'ouest de la rue Sainte-Hélène, sur une distance de 20 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-092 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-331

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS WOODS, VALPIN ET DES TREMBLES - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE MASSON-ANGERS ET DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - STEVEN BOIVIN, MARIO AUBÉ ET JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-541 du 30 juin 2021, adjugeait à la firme RN Civil – 10 570 389 Canada inc., un contrat pour des travaux de réaménagement des parcs Woods, Valpin et des Trembles, pour un montant total approximatif de 573 460,12 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 179251, 179630, 181105 et 181684 ont déjà été approuvées par le Service des infrastructures, représentant 10 ordres de changements recommandés par ce service, pour un montant de 56 164,29 \$ incluant les taxes, soit une valeur de 9,8 % du contrat initial;

CONSIDÉRANT QU'un ordre de changement (OC-012) qui totalise un montant de 5 748,75 \$ incluant les taxes, est ajouté et que celui-ci vient s'ajouter à ceux déjà approuvés par délégation de pouvoir, portant ainsi le montant de la présente demande d'ajustement de coût à 61 913,04 \$ incluant les taxes, soit une valeur de 10,8 % du coût total du contrat approuvé par la résolution numéro CE-2021-541;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite de 10 % prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ces montants supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 179251, 179630, 181105 et 181684 pour un montant de 56 164,29 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 5 748,75 \$ incluant les taxes, pour l'ordre de changement OC-012, au contrat de la firme RN Civil – 10 570 389 Canada inc., dans le cadre des travaux de réaménagement des parcs Woods, Valpin et des Trembles, et ce, sans impact budgétaire portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 61 913,04 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 635 373,16 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19008-003-89643	5 249,37 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) 2020 - 20-3024 - Asphalte - Site des Trembles
04-13493	250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	249,38 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-332

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - ENTREPRISE GAUVREAU TERRE DE SURFACE - CONSTRUCTION DU SENTIER MULTIFONCTIONNEL PAUL-VERLAINE, ENTRE LA RUE PAUL-VERLAINE ET LE CHEMIN D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-899 du 11 décembre 2018, adjugeait à la firme Gauvreau Terre de surface, un contrat pour les travaux de construction du sentier multifonctionnel Paul-Verlaine, entre la rue Paul-Verlaine et le chemin d'Aylmer pour un montant total approximatif de 151 475,54 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme QDI, mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres, ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 22 266,98 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 22 266,98 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Gauvreau Terre de surface, dans le cadre du projet de construction du sentier multifonctionnel Paul-Verlaine, entre la rue Paul-Verlaine et le chemin d'Aylmer, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, à un montant de 173 742,52 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30848-101-89644	20 332,72 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs - Milieu urbain - 18-3032 - Trottoirs 2018
04-13493	968,34 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	965,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-333

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE MONTCALM - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Montcalm, dossier RS-22-087, comme illustré au plan numéro CRO-22-175 du 14 avril 2022, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Montcalm	sud	D'un point situé à 32 m à l'est de la rue Lois, sur une distance de 54 m vers l'est	Excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-175 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-334

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE GAMELIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ROSE - LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Gamelin, dossier RS-22-088, comme illustré au plan numéro CRO-22-174 du 14 avril 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Gamelin	sud	À partir de la rue Richelieu, sur une distance de 40 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-174 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-335

2022 SP 186 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS ET DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL POUR LE PROJET DE RECHERCHE DE MAÎTRISE CONCERNANT L'ÉTUDE HYDROLOGIQUE DU LAC BEAUCHAMP ET DES MILIEUX HUMIDES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le Plan de gestion environnementale du lac Beauchamp dans le but de préserver la santé du lac;

CONSIDÉRANT QUE trois études ont été réalisées en 2014, 2015 et 2016 démontrent l'eutrophisation (vieillesse) du lac Beauchamp et le besoin d'ajout de nouvelle eau pour en améliorer la qualité de son eau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a planifié la réalisation d'un projet de recherche de maîtrise pour l'étude hydrologique du lac Beauchamp et des milieux humides environnants avec l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université du Québec à Montréal (UQAM);

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour but d'étudier les impacts potentiels de l'ajout d'eau souterraine dans le lac Beauchamp et sur les milieux humides environnants (volet 2 au plan de gestion environnementale du lac Beauchamp) tel que recommandé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2019-675 autorise l'utilisation des fonds pour ce projet à partir du poste budgétaire 18-15018-001;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.2° de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission étant donné qu'il s'agit d'un contrat avec un organisme public :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le versement de 125 120 \$ à l'UQO dans le cadre du protocole d'entente à partir du poste budgétaire 18-15018-001 PDI - Lac Beauchamp - Étude sur la problématique d'oxygénation du plan d'eau et travaux environnementaux sur présentation des pièces justificatives présentées par le Service de l'environnement;
- autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente joint à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15018-001-89642	125 120 \$	PDI - Lac Beauchamp - Étude sur la problématique environnementale - Étude du lac Beauchamp

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-336

SOUSSION 2021 SP 437 - FOURNITURE D'EMBARCATIONS NAUTIQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 9238 – 5020 Québec inc – L'expert Marine, 1 315, avenue Dupont Sud, Alma, Québec, G8B 2V6, pour la fourniture de deux embarcations nautiques pour un montant total de 335 727,00 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 février 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue, conforme et ayant obtenu un pointage suite au processus d'évaluation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-21004-005-89645	119 999,99 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Service de sécurité incendie de Gatineau - Bateau sur remorque - 810FC348
11-21004-007-89646	119 999,99 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Service de sécurité incendie de Gatineau - Bateau sur remorque - 810FC349
18-21006-001-89647	66 563,50 \$	Véhicule - Incendie - Bateau - 810FC345
04-13493	14 600,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 563,51 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-337

SOUSSION 2021 SP 442 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET AUTRES POUR CAMIONS PORTEURS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Service d'équipement GD inc., 104, rue D'Anvers, St-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 1S4, pour la fourniture et l'installation d'équipements de déneigement et autres pour un montant total de 1 987 802,78 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 mars 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prévoit une option pour l'année 2022 et une pour l'année 2023. Les deux options porteraient le total de ce contrat à un montant global approximatif de 3 497 476,46 \$ incluant les taxes. Sous réserve de la réception des camions porteurs et de la disponibilité budgétaire, la Ville pourra se prévaloir des options le cas échéant.

Après la commande initiale du contrat, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada et l'indice des prix des produits industriels.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30892-014-89648	100 224,64 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 1 tonne - 311VD244
06-30892-016-89649	181 512,89 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 10 roues - BMA 2004 320V179
06-30892-017-89650	181 512,89 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 10 roues - BMA 2005 320V197
06-30892-018-89651	181 512,89 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 10 roues - BMA 2005 320V228
06-30892-019-89652	181 512,89 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 10 roues - 2007 320V282
06-30892-020-89653	131 337,64 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 10 roues - 2007 320V156
06-30892-021-89654	131 337,64 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 10 roues - 2007 330V187

06-30892-022-89655	142 337,63 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 10 roues - 2009 350V196
06-30892-023-89656	142 337,63 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 10 roues 2009 350V283
18-19013-039-89657	81 228,21 \$	Programme de remplacement - Véhicules et machinerie - Camion 1 tonne - 311VD244
18-19013-061-89658	101 031,89 \$	Programme de remplacement - Véhicules et machinerie - Camion 10 roues 320C189
18-21005-034-89659	50 169,65 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Travaux publics et autres services - Camion 10 roues - 320V156
18-21005-035-89660	50 410,00 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Travaux publics et autres services - Camion 10 roues - 330V187
06-30892-015-89661	158 662,36 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 10 roues - 320C189
04-13493	86 445,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	86 228,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-338

**SOUSSION 2021 SP 421 - FOURNITURE DE FEUX DE SIGNALISATION, DE
FEUX DE PIÉTONS ET ACCESSOIRES - SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats pour la fourniture de feux de signalisation, de feux de piétons et accessoires aux firmes apparaissant au tableau révisé des prix reçus ci-joint, selon les prix unitaires incluant les taxes, mentionnés en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 17 mars 2022, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année. Si la Ville se prévaut de la période de la prolongation, après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada, selon l'indice et sur une période de 12 mois, cette période se terminant trois mois précédant la date anniversaire.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget 2023 et 2024 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
04-15100-000	Poste d'inventaire - Aylmer
04-15110-000	Poste d'inventaire - Hull
04-15120-000	Poste d'inventaire - Gatineau
04-15130-000	Poste d'inventaire - Buckingham

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2022.

Adoptée

CE-2022-339

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-16 POUR UN MONTANT DE 225 756,96 \$ POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 20 AVRIL 2022**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-16 d'un montant total de 225 756,96 \$ pour la période du 14 au 20 avril 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2022.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Mars 2022

CE-2022-340

PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL TEMPORAIRE POUR FRÉDÉRIC VANDAL À TITRE D'ADJOINT AU DIRECTEUR POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT POUR UNE DURÉE MAXIMALE DE 12 MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 116 212 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre d'adjoint au directeur, du Service de l'environnement pour une période maximale de 12 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de ce surcroît de travail temporaire à titre d'adjoint au directeur, du Service de l'environnement pour une période maximale de 12 mois.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-341

2022 SP 218 - GRÉ À GRÉ - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION - FIRME GROUPE SERVITECH INC. - REPRÉSENTATION AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Service d'évaluation désire retenir les services de la firme d'évaluateurs agréés Groupe Servitech inc. pour un mandat dans le domaine de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.1. 4° b) prévoit qu'un contrat ne peut être adjugé qu'après demande de soumission publique faite par annonce dans un journal, s'il comporte une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre sauf s'il est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- octroie un contrat à la firme d'évaluateurs agréés Groupe Servitech inc. pour représenter la Ville de Gatineau à titre d'expert pour certains dossiers judiciairisés devant le tribunal administratif du Québec (TAQ), si nécessaire pour un montant approximatif de 150 000 \$ incluant les taxes, pour une période de trois ans;
- autorise le trésorier à payer les sommes dues à la firme sur présentation de pièces de compte à payer préparées par le Service d'évaluation;
- autoriser le trésorier à prévoir aux budgets des années 2023, 2024 et 2025 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-411 – Évaluation – Services professionnels et de génie, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2022.

Adoptée

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif